

Exemple pour un Prêt BFM Liberté⁽¹⁾ de 10000€ sur 48 mois : taux débiteur annuel fixe de 3,15%, soit un **TAEF fixe de 3,20%**. Mensualités de **222,01€** (hors assurance DIT⁽²⁾ facultative). **Montant total dû : 10 656,48€** (sans frais de dossier et hors assurance DIT facultative⁽²⁾). **Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT⁽²⁾ facultative, cotisation de 2,83€ par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT facultative : 135,84€, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,66%, non inclus dans le TAEF du prêt. En fonction du montant et/ou de la durée de votre prêt, une assurance DIT peut être obligatoire. Conditions en vigueur au 01/03/2016. Pour un crédit d'une autre durée et/ou montant, renseignez-vous auprès de votre conseiller SG/BFM.

BANQUE FRANÇAISE MUTUALISTE

**RÉSOLUMENT
SECTEUR PUBLIC**

JULIEN VA CONCRÉTISER SES PROJETS ! POURQUOI PAS VOUS ?

**PRÊT BFM
LIBERTÉ⁽¹⁾**

TOUS PROJETS

- **Taux de prêt** attractifs.
- **Choix de la durée de remboursement** de 6 à 96 mois, pour un montant de 1 500€ à 75 000€, suivant vos capacités de remboursement.
- **Libre utilisation des fonds** : aucun justificatif de dépense demandé.
- **Assurance de prêt⁽²⁾** à tarif avantageux, pour vous protéger ainsi que vos proches en cas d'événement imprévu.
- **Un différé d'amortissement⁽³⁾** possible qui vous permet de débiter le remboursement de votre prêt à partir du 4^{ème} mois.
- **Pas de frais de dossier.**

Julien, 30 ans
agent du secteur public

Simulations de Prêts BFM Liberté⁽¹⁾ Tous Projets (hors assurance DIT⁽²⁾ facultative) :

Durée	24 mois	48 mois	60 mois	84 mois	96 mois
Montant	3 000€	6 000€	8 000€	9 000€	10 000€
Taux débiteur annuel fixe	2,08%	3,15%	4,31%	5,46%	6,69%
Mensualités	127,73€	133,20€	148,45€	129,16€	134,80€
Montant total dû	3 065,52€	6 393,60€	8 907,00€	10 849,44€	12 940,80€
TAEF fixe	2,10%	3,20%	4,40%	5,60%	6,90%

(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire SG/BFM ouvert à Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale. (2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la BFM, intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, SA régies par le Code des Assurances et présenté par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurances. Une assurance DIT est obligatoire pour tout prêt d'un montant supérieur à 10000€ au-delà de 36 mois (différé d'amortissement inclus). Elle est facultative mais conseillée dans les autres cas. Tarif standard d'assurance, donné à titre indicatif, pouvant évoluer et hors surprime éventuelle. (3) Sous réserve d'acceptation. Dans la limite de 3 mois maximum et dans les conditions fixées au contrat. Pendant le différé d'amortissement, seuls les intérêts et s'il y a lieu la cotisation d'assurance sont prélevés.

Chacun de vous
est important

Un Conseiller SG/BFM vous accueille dans chaque agence Société Générale.

Du lundi au samedi de 9h à 18h

0 821 222 500

Service 0,12 € / min
* prix appel

mesprojetsbfm.com

Banque Française Mutualiste - Société Anonyme coopérative de banque au capital de 113 186 277,75€. RCS Créteil 326 127 784. ORIAS n° 08 041 372. Siège social : 1, place des Marseillais - 94220 Charenton-le-Pont.
Société Générale - Société Anonyme au capital de 1 007 625 077,50€. RCS Paris 552 120 222. ORIAS n° 07 022 493. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.



PROFESSION BANQUIER
VOCATION SOLIDARITÉ